

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 17 ; de votants = 20

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 20/02/2026

Date de publication : 10/03/2026

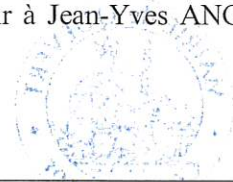
PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS : Mélanie RIO, Dimitri GEA

ABSENTS EXCUSES : Arnaud AUBAULT (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Clément ROUSSEAUX (pouvoir à Antoine DEGUEN), Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Jean-Yves ANGER), Brigitte J UGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

<< >>



AFFAIRE 2026.005 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°223.052 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,
Vu l'avis de la commission finances en date du 12 février 2026,
Considérant que le conseil municipal arrête annuellement les comptes qui lui sont présentés par le maire,
Considérant que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le CFU, document remplaçant le compte administratif et le compte de gestion et constituant l'arrêté des comptes,
Vu la présentation du Compte Financier Unique de la Ville de Quévert, qui s'établit comme suit pour l'année 2025 :

Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2025	Dépenses	3 154 500.26 €	1 472 820.09 €
	Recettes	3 545 303.35 €	1 470 296.95 €
	Résultat 2025	390 803.09 €	-2 523.14 €
Reprise des résultats 2024	Dépenses		
	Recettes		300 757.05 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		390 803.09 €	298 233.91 €

RESULTAT GLOBAL ANNEE 2025	689 037.00 €
----------------------------	--------------

Publié le 10 mars 2026

Le conseil municipal désigne un Président de séance ; Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et ne prend pas part au vote.

Catherine DENIEL est désignée Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
APPROUVE le Compte financier unique 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

